

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 30 septembre 2016

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

26 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, SANTORU-JOLY Evelyne, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, GALLINA Martine, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, SAADAOUI Amar, TALBI Mehdi, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, REBBADJ Saler, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

5 Absents avec procuration : LADJAL Mériem, PHILIPPE Louis, TORRES Christian, CORTES Isabelle, DINI Manon.

2 absents excusés : LACHAUD Dominique, DOMINI Chérifa.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Béatrice GIOVANELLI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2016

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques à formuler sur ce compte rendu ?

Mme PEPE.- Juste une petite erreur de transcription à la page 17, lors de l'intervention de Monsieur Belsola je crois qu'on parle de « Billoux » non pas de « Guillou ».

Mme le Maire.- Merci beaucoup, nous ne l'avons pas vu, c'est gentil.

Y a-t-il d'autres remarques ? (*Aucune autre remarque n'est formulée*)

Avec cette correction qui approuve ce compte rendu ? La majorité + M. PINET + M. BERNEX + M. GIANNANTONI

Qui s'abstient ? M. DIDERO, M. REBBADJ, Mme TETIENNE/CASANO.

Je vous en remercie.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2016 est approuvé par la majorité + M. PINET + M. BERNEX + M. GIANNANTONI + Mme PERE + Mme MICHEL

ABSENTION M. DIDERO, M. REBBADJ, Mme TETIENNE/CASANO

Mme le Maire.- Avant de passer à l'ordre du jour nous avons des informations importantes à discuter en Conseil Municipal.

Au début de l'été j'ai reçu un courrier envoyé par Monsieur Bernex qui demande de quitter le Groupe de Monsieur Didero. Monsieur Bernex, je vous donne la parole.

M. BERNEX.- Merci, Madame le Maire.

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous prierai de bien vouloir, à compter de la présente séance, prendre acte de mon retrait du Groupe « Agir pour Port de Bouc ». Ma décision n'est pas fondée sur des divergences politiques ou partisans avec les autres membres du Groupe avec lesquels j'ai apprécié de collaborer dans l'intérêt des Ports de Boucains, mais par des considérations fondées sur la morale qui, au-delà des clivages partisans, doit guider notre engagement au service de la collectivité.

Participer à un groupe c'est accepter que celui qui le représente parle en mon nom, or, je ne peux maintenir mon action dans le cadre d'un groupe si je n'ai plus confiance dans la sincérité de l'engagement de celui qui le préside.

Cette confiance est ébranlée depuis que, après avoir du mal à me faire rembourser une importante somme par Monsieur Didero, j'ai découvert, ainsi que d'autres colistiers, qu'à ces dernières élections municipales nous avons été plusieurs à être vus et sollicités pour des prêts d'argent pour notre candidat, lequel nous tourne le dos au fur et à mesure que nous sollicitons des remboursements. Ce comportement ne me permet plus de participer au Groupe « Agir pour Port de Bouc » sereinement et en toute confiance. Surtout cela m'interpelle sur la capacité de gérer une commune de 18 000 habitants d'une

personne endettée pour elle-même, toujours sans situation professionnelle établie, et dont les décisions pourraient être guidées davantage par le souci de régler une situation personnelle, précaire, que pour le bien de Port de Bouc et des Ports de Boucains.

Pour ces raisons je siégerai désormais en non inscrit.

Je vous remercie toutes et tous de votre attention ».

Mme le Maire.- Monsieur Bernex, je vous ai reçu conformément à votre courrier où vous m'avez fait état exactement des mêmes arguments. C'est tout à fait votre droit. Donc nous prenons acte de votre désir de siéger en tant que non inscrit. Cela vous ouvre droit à pouvoir vous exprimer sur le Port d'Attache en votre nom, pour une quantité de 200 caractères, espaces compris. Donc à l'issue de ce Conseil Municipal pour le prochain Port d'Attache. Vous serez contacté en temps utile pour vous expliquer quels sont les délais de transmission de votre écrit que vous devrez respecter pour pouvoir être publié.

D'autre part, le fait de quitter le Groupe de Monsieur Didero vous enlève le droit, si Monsieur Didero le décide, de siéger dans les commissions dans lesquelles il avait sa place en tant que président de groupe, c'est-à-dire pour son groupe.

En tant que suppléant vous faisiez partie de la Commission d'Appel d'Offres, et vous faisiez partie de la Commission Consultative des Services Publics. Il appartiendra à Monsieur Didero d'exprimer son point de vue sur la question.

Je vous ai expliqué tout cela lors de notre rendez-vous.

Au début de l'été j'ai également reçu un courrier de Monsieur Giannantoni qui, de la même façon, souhaite être

désinscrit du Groupe de Monsieur Didero. Monsieur Giannantoni, je vous donne la parole.

M. GIANNANTONI. - « Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je connais Monsieur Didero depuis des années, nous étions des amis d'enfance, mais aujourd'hui mon constat est le suivant, avec le temps les gens changent, et je n'ai pas d'autre alternative que de quitter son Groupe.

Mon intervention ici et ma décision sont justifiées par deux raisons : la confiance et l'amitié. Je n'ai plus confiance et je ne vois plus en lui un responsable de Groupe d'opposition ni un porteur d'avenir pour cette ville. Je ne pense pas que l'amitié se cantonne à suivre une personne en toute circonstance, mais à mon sens elle impose aussi d'avertir, et si nécessaire de dire stop.

Je demande à compter de ce jour mon détachement du Groupe pour siéger au Conseil Municipal en tant que non inscrit. Je choisis une direction différente tout en continuant à respecter mes engagements auprès des Ports de Boucains pour œuvrer chaque jour à l'amélioration de la ville et du mieux vivre de nos concitoyens. S'investir dans la vie politique est une décision lourde de sens et de conséquences qui nécessite parfois des sacrifices. Faire passer l'intérêt des autres avant le sien, être le porte-parole d'idées et de valeurs est une responsabilité auprès des personnes que l'on représente, et nécessite à mon sens l'exemplarité et la conformité des paroles avec des actes. C'est parce que je suis conscient de cette responsabilité, et parce que je suis attaché à des valeurs et à des principes, que je prends cette décision ce soir.

Je vous remercie, Madame le Maire, d'avoir pu me permettre de m'exprimer, et je vous remercie toutes et tous de votre attention ».

(Applaudissements de quelques membres du public, auxquels s'oppose Madame le Maire)

Mme le Maire.- Monsieur Giannantoni, je vous ai également reçu, vous m'avez expliqué les mêmes motifs. Je prends acte de votre décision, vous en avez pleinement le droit. A partir de ce Conseil Municipal vous siégerai en tant qu'élue municipale non inscrite.

Vous avez le droit d'utiliser 200 signes, espaces compris, de la même façon que je viens de l'exposer à Monsieur Bernex, on vous contactera pour vous dire, pour le prochain Port d'Attache, le délai à respecter afin de pouvoir nous faire parvenir vos écrits.

De la même façon, Monsieur Giannantoni, vous siégiez en tant que suppléant à la Commission de Délégation des Services Publics qui est une commission officielle, ainsi qu'à la Commission du Développement Durable qui est une commission de travail des élus municipaux. Comme je vous l'avais indiqué, appartenant au Groupe de Monsieur Didero, c'était le droit qui vous était offert. En devenant non inscrite, c'est Monsieur Didero qui dispose du droit de vous laisser ce droit ou pas.

J'ai convoqué Monsieur Didero, nous nous sommes vus lundi matin, et nous avons discuté de ces sujets.

Monsieur Didero, vous souhaitez prendre la parole ?

M. DIDERO.- Oui, s'il vous plaît.

Madame le Maire, je vous remercie. Je ne vais pas rentrer dans des polémiques stériles qui n'intéressent pas là.

J'ai deux aspects à voir. Premièrement, sur les Commissions que vous venez d'évoquer je confirme ce que je vous ai dit lundi lorsque je vous ai vue, que je souhaitais récupérer les commissions dans lesquelles siégeaient Messieurs Bernex et Giannantoni jusqu'à ce qu'ils quittent le Groupe.

Sans faire de polémique je me permets simplement d'évoquer deux ou trois éléments. Autant à la limite sur les propos assez « softs » de Monsieur Giannantoni il n'y a pas de souci, concernant Monsieur Bernex, il fait le choix de quitter le Groupe, il n'y a pas de souci ; mais on parle de morale, d'honnêteté, de personne en grande précarité, est-ce qu'une personne sans situation stable pourrait gérer une ville ? Me concernant j'ai une situation stable de nouveau, Dieu merci, mais cela sous-entendrait que toute personne traversant des difficultés de quelque nature que ce soit, ne serait pas dans la possibilité d'administrer une ville, d'avoir un travail, d'être honnête, ou autre. En parlant d'honnêteté je me permets, puisque Monsieur Bernex l'a probablement omis volontairement, on reparlera de cette question d'honnêteté puisqu'à partir du moment où c'est exhibé en Conseil Municipal je ne peux pas me laisser faire comme cela, je voudrais simplement préciser, puisqu'on est dans les confidences, que le 7 novembre le Procureur de la République d'Aix en Provence a convoqué Monsieur Bernex et son épouse devant le tribunal, et ils répondront de certaines accusations ou de certains propos tenus à mon encontre.

C'est tout ce que j'ai à dire, sans polémique aucune puisque ce qui compte c'est l'intérêt général, comme chacun le dit, et surtout de s'intéresser aux difficultés des Ports de Boucaines et des Ports de Boucains. Je vous remercie.

Mme le Maire.- Pour que les choses soient claires, Monsieur Didero souhaite que les 4 délégations lui reviennent à lui-même.

M. DIDERO.- Je ferai un dispatching après.

Mme le Maire.- Non, c'est maintenant.

M. DIDERO.- Je les récupère.

M. BERNEX.- Madame le Maire, étant donné que nous n'avons pas eu trois jours avant la note stipulant que normalement il faudrait faire une commission pour voir qui part, etc. pour que nous puissions nous-mêmes proposer les noms, je pense qu'on n'est pas dans la légalité.

Mme le Maire.- C'est sûr.

M. BERNEX.- Donc je souhaite que l'on reporte cela au prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire.- Si tout le monde en est d'accord ?
(Oui).

Au prochain Conseil Municipal on installera la possibilité de voter. Je ne veux pas être dans l'illégalité, ça n'a jamais été mon cas et ça ne le sera jamais, donc se sera pour le prochain Conseil Municipal.

Pour autant, vous êtes déjà non inscrits, vous gardez vos droits à pouvoir vous exprimer sur le Port d'Attache. Par contre, Monsieur Didero perd 400 signes, espaces compris, comme on se l'est dit. Donc pour le prochain Port d'Attache vous avez 600 signes, 200 signes pour chaque membre de votre Groupe.

Nous allons passer à l'ordre du jour des affaires de nos habitants, dans l'intérêt général comme vous le disiez.

Je suis un peu gênée parce que je ne voulais pas faire la minute de silence à ce moment de l'introduction du Conseil Municipal parce que je crois que ça n'aurait pas ressemblé à

Michel, je pense qu'il vaut mieux la faire à la fin. De toute façon il nous mettrait au travail, donc travaillons, et on s'exprimera ensuite.

1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT-JEAN (Résidence de la Paix)

Rapporteur : Madame Monique MALARET (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez examiné cette question en Commission des Finances, il n'y a pas eu de remarques particulières ? (*Non*)

Y a-t-il des demandes d'intervention au sein de la séance du Conseil ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'ensemble du Conseil Municipal sauf le nouveau groupe de Monsieur Didero.

Je vous remercie.

Le rapport n°1 est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal, abstention du nouveau groupe de Monsieur Didero

2/ MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Rapporteur : Monsieur Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez examiné cette question en Commission des Finances, y a-t-il eu des remarques particulières ? (*Non*)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°2 est approuvé à l'unanimité

3/ FIXATION DES TARIFS POUR LA VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT-JEAN - RÉSIDENCE DE LA PAIX

Rapporteur : Mme. Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Je vous rappelle que lors du Conseil Municipal du 26 mai 2015 nous avons fixé les tarifs pour l'ensemble des lots, et le tarif qui vous est proposé à travers cette délibération est le même que ceux des précédents lots.

Mme le Maire.- Je pense que vous avez également examiné cette question en Commission des Finances, y a-t-il eu des remarques particulières ? (*Non*)

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Tout le Conseil Municipal, abstention du Groupe de Monsieur Didero.

Je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté par tout le Conseil Municipal, abstention du Groupe de Monsieur Didero

4/ TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES 2016

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Vous avez dû examiner ce point en Commission des Finances, y a-t-il des questions en Conseil ?

M. DIDERO.- Nous l'avons évoqué avec le Secrétaire Général des Services et les membres de la Commission, est-ce que

vous pensez qu'à court ou moyen terme la municipalité de Port de Bouc serait en capacité de songer, au-delà de l'extension, à créer un deuxième cimetière compte tenu des demandes ?

Mme le Maire.- Je suis étonnée, Monsieur Didero, parce qu'on a dû en parler au moins deux fois dans les Conseils Municipaux.

M. DIDERO.- Ca fera trois.

Mme le Maire.- C'est aussi une façon de répondre, je vous la laisse.

Quant au cimetière de la ville de Port de Bouc nous avons prospecté un certain nombre de terrains, la difficulté étant de trouver des terrains dont les terres ne s'inondent pas, parce que lorsque l'on procède à la mise en place des tombeaux il ne faut pas que l'eau s'infiltre. Ce qui a été le cas dans le cimetière actuel sur ceux qui sont contre la falaise, Michel SANTIAGO le dirait bien mieux que moi, ainsi que tout le travail qui a été mis en place grâce à ces travaux d'étanchéité et de protection.

Les travaux d'extension sont faits à moindre coûts étant donné que le terrain accueillait une conciergerie, et que l'ensemble du terrain a été testé. Pour pouvoir aller vers une extension du cimetière non seulement il faut l'agrément des terrains, et c'est compliqué, ensuite il faut être subventionné par le Conseil Départemental, il y a la baisse de la dépense publique qui est demandée à toutes les collectivités, et de plus en plus il devient compliqué d'obtenir des financements supplémentaires. C'est la raison pour laquelle nous sommes en train de travailler à la possibilité de continuer l'extension sur le plateau supérieur.

M. SANTIAGO.- Pour l'instant il y a 114 concessions trentenaires + 8 concessions musulmanes, ce qui fait 122 au total.

Mme le Maire.- Tout à fait. Dans cette extension on a un peu augmenté le nombre de places, et nous sommes en train de travailler pour pouvoir, avec les études du plateau supérieur qui, normalement devrait avoir les mêmes caractéristiques, pour optimiser la dépense publique, pour le réaliser le plus rapidement possible, ce qui ne laisse pas tomber les études. Mais pour l'instant nous n'avons plus de financement pour achever les études sur les terrains que nous avons envisagés. Donc on verra cela l'année prochaine sur l'exercice 2017. Nous rencontrons bientôt Madame la Présidente du Département pour le nouveau contrat de trois ans, la demande de rendez-vous est partie, nous sommes rentrés des vacances de l'été, nous allons voir avec elle s'il est possible d'envisager un investissement, auquel cas ça relancera la possibilité d'un autre cimetière.

Il faut aussi mener en parallèle les études sur les nouvelles coutumes puisque de plus en plus de personnes passent par l'incinération, et au lieu de faire des tombes on est en capacité de faire des columbariums. Nous en avons ajoutés sur le cimetière, il y a encore quelques places pour le faire en respectant le jardin du souvenir et les espaces dédiés aux stèles que nous commémorons chaque 1^{er} novembre, vous le savez en l'absence du Maire, c'est quelque chose qui m'est encore très pénible, j'ai la chance d'avoir ma première adjointe et Monsieur Giorgetti qui me suppléent sur ces tâches-là et je les en remercie du fond du cœur.

Cela vous convient comme réponse ?

M. DIDERO.- Oui.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ DEMANDE DE SUBVENTION 2016 AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Mme PEPE.- Je suppose que la somme demandée c'est les 60 % maximum ?

Mme SANTORU-JOLY.- On demande toujours le maximum. Avant on obtenait jusqu'à 80 %.

Mme le Maire.- Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL RÉGIONAL ET A LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PROJET GARE

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Nous avons également longuement parlé de ce projet, on en arrive à la phase opérationnelle.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. GUIRAMAND.- Si je peux ouvrir une parenthèse, demain soir il y a un très beau film sur la construction de la ligne de Miramas/Marseille, avec la construction des ponts. C'est très intéressant.

Mme le Maire.- A ce sujet nous avons participé à une conférence de presse en gare de l'Estaque, parce que l'année dernière on fêtait le centenaire, et aujourd'hui malheureusement dans le contrat de plan inter-région rien n'a été provisionné pour l'entretenir, voire même la rénover, notamment sur les ouvrages d'art, et aussi sur la possibilité de l'électrifier de façon à ne pas polluer d'une part, et aussi changer les locomotives qui tireraient les trains pour en avoir suffisamment, et pour augmenter le cadencement. Fût un temps nous avions les comités de lignes qui permettaient aux usagers de s'exprimer, et qui avaient fait remonter sur la gare de Port de Bouc le besoin d'une fréquence augmentée avec de la régularité. C'est vrai que beaucoup d'améliorations avaient été apportées, mais malheureusement il y a la décentralisation qui fait peser beaucoup de responsabilités sur les régions en ce qui concerne les transports ; la Région a prêté ce qu'il fallait, par contre la SNCF oubliait de prendre suffisamment de conducteurs pour tirer les trains. D'année en année les conditions se détériorent, ce qui est fort dommageable puisque dans le cadre du développement durable le fer est un élément d'aménagement du territoire, surtout pour désengorger nos routes qui en ont bien besoin.

Pour que la gare de Port de Bouc soit un élément moteur, nous allons faire ces projets pôle/gare avec cette possibilité de raccrocher à la gare d'autres moyens de déplacement que la voiture.

On avait parlé du BHNS, Martigues/Port de Bouc, Port de Bouc/Martigues, et le plus rapidement possible en site propre.

M. DIDERO.- Sur ce sujet on ne peut qu'aller dans votre sens. Bien sûr il y a des considérations au niveau de l'écologie, au niveau économique, même au niveau touristique, pourquoi pas.

Mme le Maire.- Oui, mais il faut faire attention parce que certains ne se basent que là-dessus et disent que cette ligne n'est que touristique parce qu'elle est magnifique, alors que l'on fait la démonstration que beaucoup de voyageurs vont au travail ou vont étudier.

M. DIDERO.- Cela permettrait le désenclavement de notre commune, ce qui est positif, en espérant, vous l'avez un peu évoqué, que par rapport à la baisse des dotations, par rapport à la politique de la SNCF qui vise à partir plus sur la rentabilité que d'assurer la continuité du service public, qu'on ait... j'allais dire accessoirement mais c'est de l'humour, qu'on ait des trains qui passent, donc la régularité et la fréquence des trains, parce que quand vous prenez le train le matin à Port de Bouc pour partir sur Marseille c'est souvent très compliqué. Donc en espérant que le premier maillon ne soit pas faible, à savoir qu'il y ait des trains qui passent à des horaires réguliers.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL PAR 13 HABITAT À LA VILLE DE PORT-DE-BOUC

Rapporteur : Mme Evelyne SANTORU-JOLY (*Lecture du rapport*)

Dans le cadre du renouvellement urbain ce lieu sera un lieu de rencontre de proximité autour du projet. En même temps le centre social a un projet d'économie sociale et solidaire en prolongement de ce qu'ils ont déjà fait dans les bâtiments P au

rez-de-chaussée où ils ont fait une friperie, et ils veulent poursuivre ce style de projet.

Mme le Maire.- y a-t-il des demandes de précision ?

Mme PEPE.- Ce sont bien les locaux où il y avait le sporting-club avant ?

Mme le Maire.- Oui.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°7 est adopté à l'unanimité

8/ TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : M. SIRAT Boulenouar (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Monsieur le Directeur Général des Services ?

M. SIMITSIDIS.- Pour plus de précision, on propose de transformer 1 poste de bibliothécaire en poste de conservateur bibliothèque ; 2 postes d'Agents de Maîtrise en 2 postes d'Agents de Maîtrise principaux ; 3 Adjoints Techniques 2^{ème} classe en 3 Adjoints Administratifs 2^{ème} classe, suite à un transfert d'affaires techniques et d'affaires administratives.

Mme le Maire.- Il s'agit de suivre la carrière des agents et mettre les tableaux à jour, on ne crée pas de postes.

Mme MICHEL.- Je profite de cette occasion pour rappeler que nous avons plusieurs fois demandé un organigramme, là vous parlez d'un tableau des effectifs, est-ce que l'on pourrait obtenir un organigramme de l'organisation des services de la ville, et également du Conseil Municipal qui est en phase avec l'organisation de ces services, en fait qui fait quoi.

(Arrivée de Mme Di Cesare à 18 h 30)

Mme le Maire.- Nous procédons par organigrammes fonctionnels, et pas forcément par organigrammes organisationnels, ce qui nous permet de ne pas avoir à réactualiser chaque fois, parce que on a rarement l'habitude de tout chambouler ; quoi que ces derniers temps on a mis en place des choses un peu différentes. Nous ne disposons pas d'un organigramme général de toute la commune, il s'agit d'un organigramme par services. Vous pouvez venir auprès des services et poser vos questions particulières. Venez au service dès que vous avez un besoin, ne venez pas tous les jours trois fois par jour, ce ne serait pas agréable pour les services, mais en prévenant à l'avance et en regroupant les questions il n'y a pas de problème. Selon vos besoins parce que c'est compliqué. Mais vous comprenez bien qu'on ne fait pas un organigramme pour tous les services de la ville.

Mme PEPE.- Pour revenir sur la première transformation de poste de conservateur de bibliothèque, on n'avait pas fait appel à candidature ?

Mme le Maire.- Non, c'est une promotion interne de la part du directeur qui monte de grade.

Mme PEPE.- Et à la médiathèque ?

Mme le Maire.- Non, il y a du monde. Le dernier poste c'est le DRH.

Mme PEPE.- Non.

(Propos simultanés, brouhaha)

Mme le Maire.- C'était le départ à la retraite de Mme Thomas.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

**9/ SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT - PAYS DE MARTIGUES
AMÉNAGEMENT (SPLA -PMA) - RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-DE-BOUC AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA PMA**

Rapporteur : M. René GIORGETTI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Nous en avons déjà également discuté.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

**10/ PROMESSE OU COMPROMIS DE VENTE ENTRE LA COMMUNE ET LA
SOCIÉTÉ « LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS INVESTISSEMENT (LNCI) »-
OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT PORT RENAISSANCE**

Rapporteur : Mme le Maire (*Lecture du rapport*)

Nous en avons longuement parlé lors des Rencontres pour la Ville, et la physionomie a été évoquée lors d'une « une » du Port d'Attache sous forme de dessin.

Je vous demande aujourd'hui d'accepter que cela se fasse pour que nous rentrions dans la phase opérationnelle.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme MICHEL.- J'ai regardé ce projet, on peut supposer que c'est un immeuble de deux ou trois étages puisqu'on parle de 5 000 m² au sol et de 12 000 m² sur les habitations, qui comprendraient 200 logements. Il y a plusieurs questions, est-ce que c'est du logement en pleine propriété ou du logement social, est-ce que c'est de l'acquisition à la propriété, ou moitié/moitié ?

Mme le Maire.- Lors des Rencontres pour la Ville d'avril dernier, nous avons eu le grand plaisir d'avoir un beau débat. Le mandat qui m'est confié par les participants citoyens est de continuer la mixité sociale. Donc non seulement de l'accession à la propriété la plus abordable possible pour nos concitoyens, mais aussi la possibilité au niveau social d'accueillir une maison pour personnes âgées, mais pas une maison de retraite ; il y a un organisme qui permet d'installer des locataires dans un bâtiment qui soit encore mieux que le bâtiment S des Comtes, qui permette aux personnes qui vieillissent de s'installer et d'avoir en rez-de-chaussée une salle de convivialité, du personnel paramédical qui s'organise pour avoir une permanence, voire même des médecins, mais c'est plus compliqué. Quand je dis « paramédical » c'est des infirmières, des kinésithérapeutes, etc. Tout le personnel dont on a besoin pour aider à l'autonomie et à la santé.

C'est un programme qui va aller vers du locatif plutôt intermédiaire, du locatif que l'on appelle social mais pour personnes âgées en centre-ville dans le style « séniorial », comme ça on voit ce que ça veut dire, mais ce n'est pas du privé à l'achat. Si on n'y arrive pas ce sera du privé à l'achat, mais j'aimerais bien que nos personnes âgées qui ne peuvent plus acheter ou qui n'ont pas l'argent nécessaire à cela puissent quand même être accueillies dans des bâtiments en centre-ville pour bénéficier de toutes les fonctionnalités. Sur 200 logements la répartition est faite pour l'équilibre global.

Mme MICHEL.- 200 logements ça nécessite aussi un parking entre 300 et 400 places, il sera où ?

Mme le Maire.- Les logements auront leur parking en souterrain puisque vous avez vu la topographie, des places publiques vont être installées.

Nous avons aussi parlé du projet des Sardinades, nous avons expliqué qu'elles ne changeraient pas d'endroit malgré certains bruits qui avaient couru dans la ville -je me demande toujours pourquoi certains bruits courent-. L'idée est de les faire glisser vers l'eau, proche des bateaux pour que l'on mange en terrasse à côté des bateaux, c'est peut-être plus agréable qu'à côté des voitures. Côté rue, on commencerait le programme qui monterait jusqu'au croisement de la rue Denis Papin, et une future voie que nous allons aménager qui partirait de la descente du parking du magasin ED et qui descendrait jusqu'au port. Le long de cette rue qui continuerait la voie que l'on emprunte pour aller aux Sardinades, de part et d'autre du parking et tout le long. Plus le parking privatif de chaque logement qui sera fait en souterrain. C'est ce que nous avons vu lors des Rencontres pour la Ville.

Mme MICHEL.- Si on prend les 2 450 000.00, le prix du terrain de 5 000 m², plus les 723 000.00, on arrive à un montant de 3 173 000.00, plus de 614.00 euros le m² qui vont forcément se reporter sur le coût, et si on ajoute le coût de la construction, les taxes, les TVA, les frais de notaire, etc. on arrive à un prix moyen de 154 000.00 euros pour des 60 m². C'est peut-être le prix du marché. Et je voulais aussi vous dire que la mixité sociale ce n'est pas qu'à Port de Bouc, elle s'inscrit partout.

Mme le Maire.- Certaines villes sont épinglées, elles sont obligées de signer des contrats de mixité sociale. Concernant la ville de Port de Bouc nous dépassons, 47 % de logements sociaux, nous ne sommes soumis à rien du tout. Donc on fait ce que l'on veut et on le fait.

Mme PEPE.- Qui aura la gestion de ces logements, c'est la Mairie ou la société ?

Mme le Maire.- C'est la société qui va les vendre.

Mme PEPE.- Et pour le locatif ?

Mme le Maire.- Pour le locatif ils vont passer par des bailleurs. C'est ce nom qui fait défaut, je m'en excuse, je ne m'en souviens plus. De toute façon au fur et à mesure que tout se conclura on vous tiendra informés. Le mandat qui nous a été donné par la population c'est de développer la possibilité d'accéder à la propriété, de pouvoir avoir de la location quand on ne peut pas accéder à la propriété mais qui ne soit pas plafonnée comme l'est actuellement le logement social, pléthorique chez nous puisqu'il y a des gens qui travaillent parfois à deux, mais qui ne peuvent pas acheter de suite leur domicile -je leur souhaite de pouvoir le faire un jour- mais qui dépassent les plafonds des actuels logements sociaux, et sont obligés de se loger dans le privé, voire même de partir de Port de Bouc, et cela nous est insupportable. Depuis que nous avons la possibilité de le faire, nous avons travaillé tout le mandat dernier pour mettre en place les conditions. Toutes les conditions sont réunies, et comme vous le voyez toutes les opérations démarrent les unes après les autres. C'est l'Arbre Perché à côté du gymnase Unia, plus le lotissement communal, en bas les résidences de la Paix que l'on inaugure samedi prochain. C'est l'opération Gambetta à la Lègue dont les travaux vont commencer, la commercialisation a dépassé le quota qu'ils attendaient pour commencer les travaux. Nous persévérons comme nous nous y sommes engagés. Nous ne sommes pas immobiles, mais c'est normal, nous sommes au service de notre population et il y a beaucoup de travail. C'est un programme varié, diversifié, et surtout qui cherche à compléter l'offre actuelle pour que le parcours résidentiel commence à s'étoffer sur la ville de Port de Bouc avec les logements qui nous manquent.

Qui est pour ? L'unanimité. Merci beaucoup, c'est gentil, cela fait du bien, ça gratifie tout le travail réalisé, et c'est surtout pour notre population.

Le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

**11/ CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ SECTION AM 466 ET 124
(SURFACE 151M²) RUE DE LA FÉRIGOULE**

Rapporteur : Mme Martine GALLINA (*Lecture du rapport*)

(Discussions diverses sur la « Férigoûle » ou la « Farigoûle »)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Juste pour le fond, est-ce qu'un prix a été déterminé ou est-ce qu'il est en cours ?

Mme le Maire.- C'est les Domaines, est-ce qu'ils ont rendu le prix ?

M. SIMITSIDIS.- 16 000.00 euros.

Mme le Maire.- J'imagine que la question c'est combien du m² ? C'est le prix pour la totalité ?

M. SIMITSIDIS.- Oui.

Mme le Maire.- Ca fait 105.96 euros le m².

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est approuvé à l'unanimité

**12/ CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRÉ SECTION AN 410
(SURFACE 96M²) RUE DES JONQUILLES**

Rapporteur : M. SAADAoui Amar (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ce sera un soulagement pour la commune. C'est à côté du canal de Martigues, c'est vraiment très compliqué pour le service d'aller débroussailler. Depuis tant d'années c'est le voisin qui entretient gracieusement, et très honnêtement c'est normal de le faire. C'est très compliqué pour nous et il ne nous sert à rien.

Y a-t-il des demandes de précision ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est approuvé à l'unanimité

13/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI

Je ne vous fais pas la lecture du rapport, je pense que tous les élus l'ont lu, on le connaît par cœur.

Les occupants concernés par cette cession, ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente, sont précisés dans le tableau ci-annexé. Cela concerne 3 terrains occupés à usage d'habitation, et 1 terrain occupé à usage commercial.

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Le groupe de Mme PEPE, M. PINET, le groupe de la majorité.

Qui s'abstient ? M. BERNEX, M. GIANNANTONI, le groupe de M. DIDERO.

Je vous en remercie.

Le rapport n°13 est approuvé par le groupe de Mme PEPE, M. PINET, le groupe de la majorité - Abstention de M. BERNEX, M. GIANNANTONI, le groupe de M. DIDERO

14/ PROJET DE DÉCLASSEMENT/RECLASSEMENT DE LA SECTION DE LA RN 568 DÉVIÉE PAR LE CONTOURNEMENT DE MARTIGUES/PORT-DE-BOUC DANS LES RÉSEAUX ROUTIERS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Stéphanie DI CESARE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Je vous propose que très rapidement, pour gagner du temps, pour continuer à être dans les délais, nous adoptions ce rapport.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°14 est approuvé à l'unanimité

15/ AVIS DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (P.P.R.T.) MILITAIRE DÉPÔT PÉTROLIER DES OLÉODUCS DE DÉFENSE EXPLOITÉ PAR LE SERVICE NATIONAL DES OLÉODUCS INTERALLIÉS (SNOI) SUR LA COMMUNE DE PORT-DE-BOUC

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

M. GIORGETTI.- Je suis impressionné par rapport à la longévité de ces oléoducs, je les ai vus construire quand j'étais gamin, ils datent de 50 et quelques années, aujourd'hui il faut un PPRT, tout le monde sort le parachute et nous prive du développement de façon un peu particulière, et c'est dommage. On a été sécurisés jusqu'à maintenant, c'est vrai qu'il y a eu l'accident à Saint Martin de Crau, un accident est toujours imprévisible, mais c'est vrai qu'on ne peut rien faire sur le littoral.

Mme le Maire.- On l'a bien compris, c'est quelque chose qui nous dépasse, qui a toujours existé chez nous, maintenant il faut prendre connaissance du fait que ça existe et faire avec, c'est un peu cela.

M. GIORGETTI.- Il y a des choses qui existent, je pense au lotissement du Golfe, à la Caravelle, c'est sur place.

M. DEPAGNE.- Il est peu connu du public Port de Boucain parce qu'il est invisible.

Mme PEPE.- Il y a un morceau qui passe à côté, ce n'est pas le même ? Il y a peut-être des travaux...

Mme le Maire.- C'est secret défense, mais n'imaginez pas que ça passe dans Port de Bouc. S'il y avait une zone dans Port de Bouc le PPRT s'étendrait dans Port de Bouc, parce que vous savez que lorsqu'on a des oléoducs, des « pipes » comme on le dit chez nous, ils déterminent une zone de danger, et c'est déjà sur les cartes. Or là rien n'apparaissait sur les cartes puisque c'était secret défense. Aujourd'hui, même si c'est secret défense il y a une réglementation qui oblige les autorités de donner l'information au public, ce qui n'est pas plus mal, c'est important de le savoir. Mais comme vous pouvez le constater le PPRT est circonscrit là-haut.

Mme PEPE.- Il y a des réparations.

Mme le Maire.- Ce ne sont pas les mêmes. Il ne faut pas faire partir quelque chose dans la ville qui inquiète tout le monde alors que ce n'est pas la peine. C'est aussi la porte ouverte à cela, quand on a des informations c'est intéressant, mais il faut disposer de l'information pour ne pas faire peur pour rien.

Mme PEPE. - Ce n'était pas mon intention, Madame le Maire.

Mme le Maire.- Non, mais c'est bien de le préciser, c'est important.

Comme avis nous avons à dire que cela fait une cinquantaine d'années que nous vivons avec ce dépôt dont nous savons qu'il est sous très très haute surveillance, qu'il ne faudrait pas, par zèle des nouvelles lois, effrayer inutilement, ne pas non plus informer alors qu'il le faut ; donc toute proportion gardée ne pas paralyser notre forêt de Castillon qui, au demeurant, doit continuer d'être visitée, d'être animée. Je pense au club hippique, aux chasseurs, à tous les usagers. Nous avons même des sentiers adaptés au handicap physique, donc la nécessité de pouvoir continuer de vivre dans notre poumon vert si important pour beaucoup de Ports de Boucains tout au long de l'année, même si l'été l'accès est un peu plus réglementé. Heureusement, parce que certaines villes ont payé un lourd tribut cette année par rapport à la sécheresse et à la malveillance. Donc de l'équilibre, de l'information normale, et la possibilité de déterminer un périmètre de façon raisonnable, ce que Port de Bouc a toujours demandé. Si avec les nouvelles technologies et les nouvelles connaissances, d'aventure il existait la possibilité de protéger encore mieux le dépôt pour éviter quoi que ce soit, que toutes les mesures soient prises. Parce qu'il serait inconcevable que les usagers soient invités à s'écarter de ce lieu, ce qu'il faut c'est réduire le risque à la source.

Sur ces principes-là y a-t-il des demandes d'intervention ou des informations à compléter ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? Nous porterons cet avis à l'unanimité.

Je vous en remercie.

Le rapport n°15 est approuvé à l'unanimité

16/ VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Vous avez la liste dans les documents.

Mme le Maire.- Je vois bien là ton travail méticuleux avec la Commission des Sports de la majorité, ainsi que le Service des Sports, de façon à répondre au mieux aux critères que nous nous sommes donnés, que nous avons énoncés en Conseil, et qui permettent de réajuster.

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?
(*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, Je vous en remercie.

Le rapport n°16 est approuvé à l'unanimité

17/ AIDES EXCEPTIONNELLES : SOLIDARITÉ AUX VICTIMES DE L'ATTENTAT DE NICE ET AUX VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

Rapporteur : M. SAADAoui Amar (*Lecture du rapport*)

Une somme de 1 500.00 euros sera versée au CCAS de Nice, et la même somme sera versée au Secours Populaire en Italie.

Mme le Maire.- Seule association caritative solidaire qui intervient sur le lieu.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, Je vous en remercie.

Le rapport n°17 est approuvé à l'unanimité

Mme le Maire.- Il n'y a pas de questions diverses posées par l'opposition, juste une remarque formulée en Commission des Finances.

Mme PEPE.- Oui, et autre chose, si vous le permettez. Sur les subventions régionales, on m'a fait parvenir une note, je ne sais pas si les services sont au courant, la Région met en place une subvention pour la restauration des Monuments aux Morts pour le centenaire de la guerre 14-18. Je ne sais pas si vous êtes au courant.

Mme le Maire.- On reçoit, et notre Monument aux Morts est un Monument aux Morts qui n'est pas dédié à 14-18. Donc oui, nous l'avons reçue, c'est une obligation pour les collectivités territoriales d'informer l'ensemble des communes, sinon il y a favoritisme, et c'est illégal. Ne vous inquiétez pas, nous ne sommes pas victimes de cela. La régularité républicaine continue de s'exercer. Merci beaucoup.

Il y avait une demande d'intervention de la part de Boulenouar en ce mois de septembre, comme chaque année.

M. SIRAT.- Merci, Madame le Maire.

« Madame le Maire, chers collègues,

Dans le cadre de la journée internationale de la paix décrétée par les Nations Unies qui écrivaient dans leur charte en 1945 « nous, peuples des Nations Unies, sommes résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre »,

Je rappelle que le 21 septembre est la journée internationale de la paix, que nous sommes conscients que la guerre est toujours un échec.

Je déplore personnellement le comportement du Maire d'Aubagne, ville de paix depuis des décennies, qui met à mal cet esprit de culture de paix.

En disant cela ma peine est immense car ces derniers mois la barbarie qui sévissait de toute part semblait très loin jusqu'aux jours atroces, lors des attentats que vécurent nos concitoyens ». Merci.

Mme le Maire.- Pour prolonger, vous le savez, lorsqu'il y a eu à Saint-Etienne-du-Rouvray cet attentat horrible parmi les autres -tout attentat est horrible-, je n'ai pas réussi à avoir le prêtre catholique de notre ville, et je lui ai fait parvenir un petit mot, auquel il a répondu, et il m'a demandé de le porter à la connaissance du Conseil parce qu'évidemment je m'étais exprimée au nom de la ville.

Lecture :

« Madame le Maire et chère amie,

Votre mot suite à l'assassinat du père Jacques HAMEL est allé au cœur des paroissiens et de moi-même. Ce prêtre est le dernier que l'on imaginerait victime de la part de la cruauté. Ses engagements le situaient un peu à l'image des prêtres de Port de Bouc, depuis le Père LOEW jusqu'au prêtre-ouvrier, au service du peuple de notre ville. A ce service laïque et religieux, doivent et seront toujours pour les chrétiens d'ici s'unir et s'entraider. Ce mot peut être porté à la connaissance du Conseil Municipal. Je vous en remercie.

PS : n'oubliez pas la poubelle transparente sur le trottoir, s'il vous plait »... (Rires)

Des messages de paix qui nous ont été transmis à la fois par le mouvement de la paix, et à la fois par le prêtre de notre paroisse catholique pour unir tout notre peuple Port de Boucain dans ces moments compliqués.

Je préférerais introduire notre mot de mémoire, et c'est un grand moment d'émotion pour nous, vous le savez. Nous avons perdu notre ancien député-maire, je ne referai pas le discours d'hommage que nous avons fait tous trois au nom de tous la semaine dernière. Mais je vous demanderai chers collègues de bien vouloir observer une minute de silence par respect, en mémoire, et pour qu'on prenne le temps de se souvenir de ces moments privilégiés qu'il a su offrir à chacune et chacun d'entre nous, et surtout pour cet engagement plein et entier qu'il a toujours eu pour notre ville, ici en tant que maire, et dans tous les mandats qu'il a acceptés d'honorer de son intelligence, de sa clairvoyance, de son honnêteté politique et personnelle, et d'un engagement plein et entier.

Notre camarade, notre député-maire de Port de Bouc, communiste, humaniste, un peu croyant je pense, faisait énormément référence notamment à ce poème d'Aragon « la Rose et le Réséda », celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas.

L'important pour nous c'est de construire le commun dans la fraternité, sans oublier l'égalité humaine entre les hommes et les femmes que Martine Gallina, en tant que présidente de « Vie au Féminin », et conseillère chargée de cette question en lien avec Evelyne Santoru-Joly, a été au niveau départemental la représentante des droits pour toutes les femmes de Port de Bouc.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée par l'ensemble des personnes présentes)

Mme le Maire.- Je vous remercie. Comme il l'aurait souhaité nous devons continuer notre engagement plein et entier, dévoué et honnête au service de notre population toute entière. Merci.

Sur ces paroles je lève la séance du Conseil Municipal, et je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19 h 10